

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



CAFERUIS

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité
d'Intervention Sociale

RNCP36836 – DREETS – Date d'enregistrement de la fiche RNCP36836 : 09/09/2026 –

Echéance au 31/08/2027

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36836/>



Septembre 2025

L'offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, il organise la mise en œuvre de l'activité, l'évalue et s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs. Il met en œuvre des partenariats et impulse le travail en réseau. Il est garant, à son niveau, du respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de leur participation et expression.

Il manage des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles et coordonne l'organisation du travail d'équipe. Il assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale. Il favorise une réflexion éthique et une démarche réflexive au sein des équipes.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale gère les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité d'intervention sociale.

Il participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. Il apporte une expertise technique fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

La formation préparant au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale dure 2 ans.

- ✓ 400 heures de formation théorique
- ✓ 420 heures de formation pratique.

Prérequis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles;
2. Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
3. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
4. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 2 derniers alinéas doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisés dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médicosocial, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences ou blocs de compétences du CAFERUIS par le biais de la VAE ou non.

Pour les candidats admissibles, un entretien de positionnement est proposé pour définir les éventuelles dispenses et/ou allègements – au maximum 1 mois avant l'entrée en formation. (cf. : procédure de dispense et/ou allègement de formation CAFERUIS)

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par différentes voies d'accès. Les inscriptions doivent être effectuées dans les délais précisés ci-dessous.

- ✓ **Formation continue** : Cette modalité est destinée aux **personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - Destinée aux salariés et demandeurs d'emploi, cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.
- ✓ **Apprentissage**
 - Les inscriptions débutent à compter de la validation de l'entretien de positionnement. La rentrée est prévue au mois de septembre.
- ✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**
 - À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Les candidats admis conservent le bénéfice de la sélection pendant cinq ans.

Objectifs de la formation

- Mettre en œuvre et évaluer l'activité d'une unité d'intervention sociale ;
- Gérer le partenariat et le travail en réseau d'une unité d'intervention sociale ;
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire et pluri professionnelle d'une unité d'intervention sociale ;
- Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
- Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d'une unité d'intervention sociale ;
- Gérer le budget d'une unité d'intervention sociale ;

- Concourir à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service ;
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service.

Certification

La formation est diplômante, sanctionnée par une certification et une attestation de fin de formation.

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale est délivrée par la DREETS et la certification s'organise par blocs de compétence. Chaque bloc de compétence est validé séparément et sans compensation des notes.

✓ RNCP36836BC01 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (18 ECTS)

L'épreuve finale pour valider ce bloc consiste en la rédaction et la présentation orale d'un dossier technique.

Le sujet du dossier technique est issu de la formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat. Il peut être choisi par le candidat ou relever d'une commande de l'établissement ou du service. Le sujet est validé par l'établissement de formation en travail social.

Le candidat analyse l'organisation et le fonctionnement d'une unité d'intervention sociale en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Puis, il formule des préconisations qui permettent d'améliorer le pilotage de l'activité de cette unité.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle du dossier technique,
- présentation orale individuelle du dossier technique.

Dans le cadre de la présentation du dossier technique, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier...).

Structure du dossier technique :

Dossier de 5 à 8 pages, hors annexes.

Cette épreuve se déroule à l'IRTSCA. Une épreuve de rattrapage est proposée deux mois après la première présentation.

✓ RNCP36836BC02 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale (14 ECTS)

L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines, possiblement rencontrée par un encadrant ou un responsable d'unité d'intervention sociale.

Le sujet est tiré au sort par le candidat.

Le candidat présente un diagnostic de la situation et des propositions d'action.

La situation est construite par l'établissement de formation. Elle doit refléter la complexité et les contraintes d'une situation professionnelle en prenant en compte les deux aspects management et ressources humaines.

L'épreuve est organisée comme suit :

- présentation orale individuelle de l'analyse de situation.

Cette épreuve se déroule à l'IRTSCA. Une épreuve de rattrapage est proposée deux mois après la première présentation.

✓ RNCP36836BC03 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention (8 ECTS)

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note d'aide à la décision, à partir d'une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle.

La note d'aide à la décision doit permettre au candidat d'établir un diagnostic et de construire des propositions d'action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire. Elle sert à la prise de décision d'un supérieur hiérarchique ou d'un décideur.

L'étude de cas, construite par l'établissement de formation, comprend la formulation d'une consigne à laquelle est associé un dossier constitué au maximum de 20 pages. Ce dossier apporte des éléments descriptifs sur la situation administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle d'une note d'aide à la décision.

Cette épreuve se déroule à l'IRTSCA. Une épreuve de rattrapage est proposée deux mois après la première présentation.

✓ **RNCP36836BC04 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (20 ECTS)**

L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle.

Le sujet du mémoire de pratique professionnelle est choisi par le candidat. Il est validé par l'EFTS. Il est inspiré de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat.

Le mémoire de pratique professionnelle doit permettre au candidat d'analyser sa contribution à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et de formuler des préconisations dans la mise en œuvre du projet de l'unité d'intervention sociale.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle,
- soutenance individuelle du mémoire de pratique professionnelle.

Dans le cadre de la soutenance du mémoire de pratique professionnelle, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier...).

Structure du mémoire de pratique professionnel : Production écrite de 40 à 45 pages (hors bibliographie et annexes).

Cette épreuve est organisée par la DREETS de Nancy.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Journées d'études
- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Travaux pratiques
- ✓ Ateliers
- ✓ Mobilités à l'international
- ✓ Apports théoriques
- ✓ Témoignages
- ✓ Savoirs expérimentiels
- ✓ Modules d'approfondissement thématique
- ✓ Visite lors de la formation pratique
- ✓ Retours d'expériences
- ✓ Accompagnement personnalisé
- ✓ Plateformes pédagogiques (SharePoint, Philia)

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- Réunions pédagogiques par filière mensuelle.
- Réunion pédagogique annuelle avec l'équipe pédagogique de vacataire.
- Conseil de perfectionnement.
- Bilan à la fin de chaque bloc de compétences avec l'ensemble de la promotion.
- Questionnaire mi-parcours.
- Questionnaire fin de parcours.
- Questionnaire adressé aux employeurs, financeurs, intervenants et sites qualifiants.
- Rapport d'activité.

De plus, dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Equipe pédagogique

- ✓ Gaëlle LOUIS, Responsable de formation CAFERUIS et formatrice référente de parcours
- ✓ Sophie SKOURATKO, formatrice référente de parcours CAFERUIS
- ✓ Michel BOUDJEMAÏ, formateur
- ✓ Alice PINTO MARQUES, Assistante de formation
- ✓ Laëtitia SIBAUD EL OUARDY, formatrice et accompagnement au mémoire
- ✓ Nicolas PERREIN : formateur
- ✓ Simone FOND, formatrice
- ✓ Equipe pluridisciplinaire d'intervenants : Directeur, Consultant, Sociologue ...

Coûts de la formation

Frais de sélection : 120,00 €

Droits d'inscription : 243,00 € pour un parcours global, 60,75 € par bloc pour une démarche d'acquisition par bloc

Frais pédagogique : le devis est consultable sur le site de l'IRTS CA :

<https://irtsca.fr/nos-formations/formations-superieures-et-encadrement/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-d-encadrement-et-de-responsable-d-unite-d-intervention-sociale/>

Un financement relatif aux statuts des apprenants peut être applicable.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane FOURNAL
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone FOND
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : Alice PINTO MARQUES, alice.pintomarques@irtsca.fr – 03 26 06 93 07
- Contact admission : brenda.bigot@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr